

K.S./

REPUBLIQUE DE GUINEE

-----  
Travail-Justice-Solidarité  
-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
SECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT  
-----

DECRET

-----  
D/2004/ EEI 0401 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE CADRES AU  
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU les Décrets N°D/2004/010/PRG/SGG du 23 février 2004 D/2004/017/PRG/SGG du 1<sup>er</sup> mars 2004 et D/2004/019/PRG/SGG du 8 mars 2004 nommant les membres du Gouvernement ;

DECRETE,

Article 1er : Les Cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après.

Ce sont :

1. SECRETAIRE GENERAL

- Monsieur Mohamed Lamine TOURE, précédemment Ancien Ambassadeur de Guinée en Guinée Bissau en remplacement de Monsieur Thierno Habib DIALLO, muté ;

2. CONSEILLER POLITIQUE

- Monsieur Mamady TRAORE, précédemment Ambassadeur aux Nations Unies en remplacement de Monsieur Sékou CAMARA muté ;

3. DIRECTRICE NATIONALE DES AFFAIRES POLITIQUES ET CULTURELLES

- Madame Hadiatou SOW, précédemment Directrice Adjointe de la DAPC en remplacement de Monsieur Aly DIANE, muté ;

4. DIRECTEUR NATIONAL ADJOINT DES AFFAIRES POLITIQUES ET CULTURELLES

- Monsieur Gaoussou TOURE, précédemment Conseiller à l'Ambassade de Guinée à Rabat en remplacement de Madame Hadiatou SOW, mutée ;

5. **DIRECTEUR NATIONAL DU BUREAU DES RELATIONS ECONOMIQUES**

- Monsieur Souleymane DIALLO, précédemment Directeur Adjoint du Bureau des Relations Economiques en remplacement de Monsieur Ibrahima Sory SOUMAH, muté ;

6. **DIRECTRICE NATIONALE ADJOINTE DU BUREAU DES RELATIONS ECONOMIQUES**

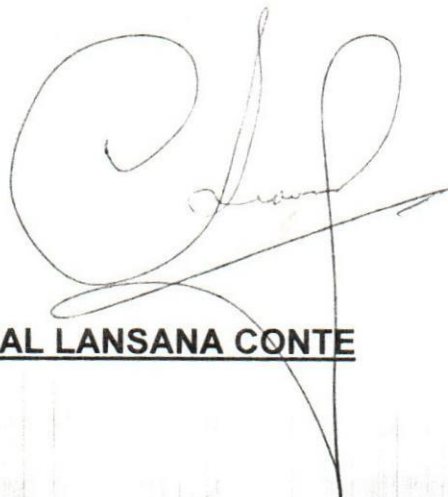
- Madame SOW Hadja Faly Kessoh BAH précédemment Chef Cellule Analyse et Synthèse au Bureau des Relations Economiques en remplacement de Monsieur Souleymane DIALLO, muté ;

7. **DIRECTEUR NATIONAL ADJOINT DU PROTOCOLE**

- Monsieur Joseph PIVI, précédemment Chef de la Section des Franchises au Protocole du Ministère des Affaires Etrangères en remplacement de Monsieur Aziz BAH, muté.

**Article 2** : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 26 MAI 2004



**GENERAL LANSANA CONTE**